



GABARITS

2 à 3 m³



1 à 2 m³



3 à 10 m³



2 à 5 m³



3 à 10 m³



5 à 10 m³



10 à 25 m³



**ACCÈS INTERDIT
AUX
VÉHICULES
DE PLUS DE
7,5 TONNES**

10 à 25 m³



DÉFINITION D'UN PROFESSIONNEL

ON ENTEND PAR « PROFESSIONNEL »

« Toute personne physique ou morale qui, pour les pratiques commerciales, agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, et toute personne agissant au nom ou pour le compte d'un professionnel ».

Seront aussi concernés : les agriculteurs, les auto-entrepreneurs, les entreprises prestataires agréées services à la personne (CESU, Chèque Emploi Service Universel) et les associations qui ont une activité commerciale (hors insertion et valorisation).

www.istudio.bzh © Crédits photos : Getty Images

CONTACT

PLATEFORME RELATIONS-USAGERS
Lannion-Trégor Communauté
02 96 05 55 55
info-usagers@lannion-tregor.com
www.lannion-tregor.com



**ENSEMBLE,
RÉDUISONS
NOS DÉCHETS**

ASAMBLES
KOAZHOMP
HON LASTEZ

Déchets

À partir du
1^{er} janvier
2022

**PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIE
LA NOUVELLE DONNE**

**AL LASTEZEREZHIOÙ
EVIT AN ARTIZANED :
CHEÑCHET EO AN TRAOU**



T. 02 96 05 55 55
www.lannion-tregor.com

Lannion-Trégor Communauté détient la compétence de collecte et d'élimination des déchets ménagers sur son territoire. Cela implique la gestion des déchèteries, la collecte des déchets, le financement des dépenses de traitement des déchets et la mise en œuvre des actions de réduction des déchets.

Plus spécifiquement, concernant les déchets non ménagers, LTC est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure et n'a aucune obligation réglementaire de les collecter.

COMPRENDRE LES ENJEUX

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Lannion-Trégor Communauté a pour ambition de mener une politique volontariste de réduction des déchets, en s'inscrivant dans la trajectoire nationale, fixée par la loi AGEC à 15% de diminution des déchets d'ici 2030.

La production de déchets sur LTC enregistre une augmentation significative ces dix dernières années, dépassant de 80% la moyenne bretonne. Plus de la moitié de ces déchets proviennent des déchets inertes (gravats) et des déchets végétaux, lesquels sont principalement produits par les professionnels du territoire.

Pour remédier à ce phénomène, la collectivité s'engage à décliner localement un programme de réduction des déchets, en vue de ramener à 775 kg la production de déchet par habitant sur les six années à venir. Ce programme vise également à préserver les ressources, à maximiser la valorisation des déchets dans une optique d'économie circulaire, ainsi qu'à rééquilibrer le financement du service en déchèterie au travers du principe « producteur-payeur ».

LES COÛTS DU SERVICE

Le service rendu est majoritairement financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), dont le montant est censé être établi sur la base de la production moyenne d'un ménage.

L'absence d'une tarification proportionnelle à la production de déchets fait donc supporter aux ménages le coût lié à l'acceptation des professionnels en déchèteries et impacte la maîtrise des dépenses du service. Par conséquent, les élus de Lannion-Trégor Communauté ont décidé d'instaurer pour les professionnels des tarifs reflétant le coût réel du service : réception en déchèterie, transport et élimination des déchets vers les filières de traitement adéquates.

Ainsi chacun devra à terme, qu'il soit particulier ou professionnel, payer le juste prix de la collecte et du traitement de ses déchets. Cela permettra également de mieux responsabiliser quant à la production de déchets et à leur valorisation.

POUR LES PROFESSIONNELS

À compter du 1^{er} janvier 2022, seuls les professionnels ayant signé une convention avec LTC et équipés de badge d'accès en déchèterie pourront y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle. La convention fixe les droits et obligations des deux parties et définit les modalités de dépôt et de facturation.

Le dépôt de six catégories de déchets sera soumis à une tarification, qui s'appliquera dès lors que celui-ci sera d'un volume supérieur ou égal à 0,5 m³ et le volume estimé par le gardien de déchèterie sera arrondi au demi-m³ inférieur. Pour favoriser les bonnes pratiques, le dépôt de déchets verts issus de branchages broyés sera gratuit.

Les tarifs (toutes taxes comprises) ont été fixés par délibération du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté. Ils sont accessibles à l'adresse suivante : www.lannion-tregor.com, rubrique déchets, les déchèteries.

Les professionnels pourront consulter en temps réel les données de suivi et de quantification de leurs dépôts en déchèteries, en se connectant via leur compte usager, accessible à l'adresse suivante : www.lannion-tregor.webusager.fr

Les coordonnées de connexion ont été fournies par LTC pour permettre d'y accéder.



QUELLES DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS ?

Les **11 déchèteries** du territoire peuvent accueillir les professionnels.

Les horaires d'ouverture sont disponibles en ligne : www.lannion-tregor.com (rubrique déchets) ou auprès des gardiens.

MODALITÉS D'ACCÈS

L'ensemble des déchèteries est ouvert aux professionnels, en contre-partie, la présentation d'une carte d'accès est obligatoire. Pour l'obtenir, la signature d'une convention avec Lannion-Trégor Communauté est nécessaire.

UNE FOIS SUR SITE : COMMENT PROCÉDER ?

- 1** Présentez-vous à l'agent de déchèterie avec le chargement (les véhicules de moins de 3,5 tonnes sont interdits)
- 2** Un contrôle des dépôts sera effectué par celui-ci
- 3** Présentez-lui ensuite votre carte d'accès pour scan informatique
- 4** Les quantités déposées seront directement déclarées par l'agent de déchèterie



**Vous n'avez pas reçu votre carte d'accès ?
Demandez-la à l'un des gardiens
ou contactez le 02 96 05 55 55.**